

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

4.1 Document graphique

Centre de la commune au 1/3000 ème  
 Pièce n°4.1

Approuvé par délibération du Conseil Municipal : 15/02/2017

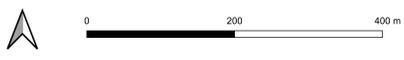
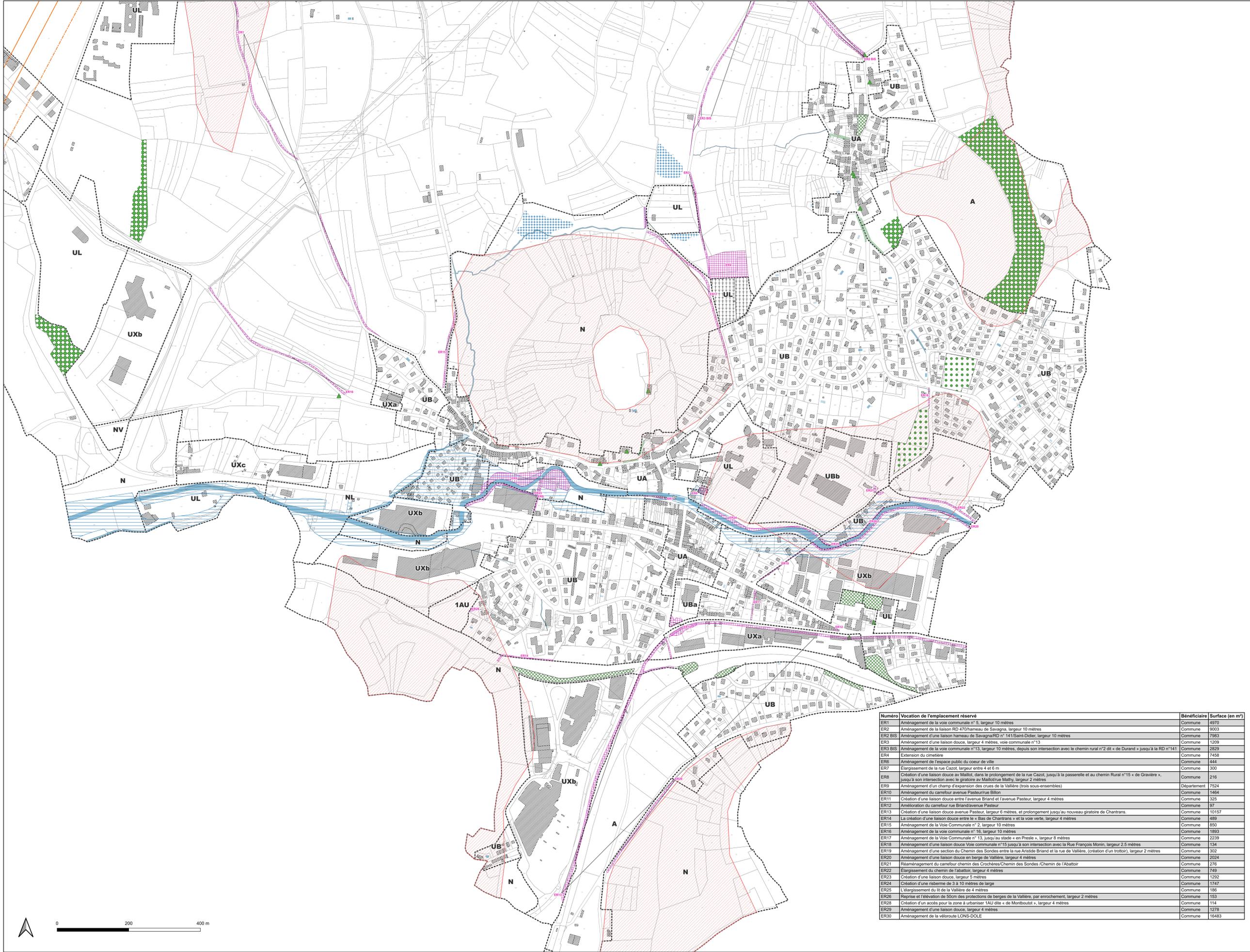
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR  
 Modification simplifiée approuvée par délibération du conseil communautaire le 19/10/2023

INITIATIVE Aménagement et Développement  
 Adresse : 4, Passage Jule Diderot - 75002 Paris Agence de Montmorot  
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29  
 info@initiative2b.org

- Légende :**
- Limite de zone
  - Emplacement réservé
  - Espace boisé classé à conserver ou à créer L.113-1 du Code de l'Urbanisme
  - Espaces verts protégés (EVP) au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Jardins cultivés à protéger
  - PPRi (Plan de Prévention des Risques inondations)
  - Zone 2 soumise à un risque géologique maîtrisable (construction soumise à étude géologique)
  - Zone humide

- ▲ Eléments du paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Murs à protéger au titre de l'article L.151-19 du code l'environnement

- Typologie des zones :**
- UA : Zone urbaine ancienne**
  - UB : Zone urbaine périphérique**
    - UBa : secteur destiné à accueillir des activités compatibles avec l'habitat
    - UBb : secteur occupé par de l'activité et qui est à terme destiné à de l'habitat
    - UBc : hameaux (ANC)
  - UL : Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif**
  - UXa : Zone à vocation économique artisanale et/ou industrielle**
  - UXb : Zone à vocation économique commerciale**
  - UXc : Zone à vocation économique orientée autour du tertiaire : service et bureau**
  - 1AU : Zone d'urbanisation future (dominante habitat)**
  - A : Zone agricole**
  - AL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) ) vocation de tourisme; de loisirs et d'hébergements**
  - N : Zone naturelle et forestière**
  - NV : Aire des gens du voyage**
  - NL : Aménagements légers liés à la découverte et le mise en valeur de la nature**



Numéro	Vocation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER1	Aménagement de la voie communale n° 5, largeur 10 mètres	Commune	4970
ER2	Aménagement de la liaison RD 470/hameau de Savagna, largeur 10 mètres	Commune	9003
ER2 BIS	Aménagement d'une liaison hameau de Savagna/RD n° 141/Saint-Odier, largeur 10 mètres	Commune	7983
ER3	Aménagement d'une liaison douce, largeur 4 mètres, voie communale n°13	Commune	1209
ER3 BIS	Aménagement de la voie communale n°13, largeur 10 mètres, depuis son intersection avec le chemin rural n°2 dit « de Durand » jusqu'à la RD n°141	Commune	2829
ER4	Extension du cimetière	Commune	7458
ER6	Aménagement de l'espace public du coeur de ville	Commune	444
ER7	Elargissement de la rue Cazot, largeur entre 4 et 6 m	Commune	300
ER8	Création d'une liaison douce av Mailloc, dans le prolongement de la rue Cazot, jusqu'à la passerelle et au chemin Rural n°15 « de Gravière », jusqu'à son intersection avec le giratoire av Mailloc/Matry, largeur 2 mètres	Commune	216
ER9	Aménagement d'un champ d'expansion des crues de la Vallière (trois sous-ensembles)	Département	7524
ER10	Aménagement du carrefour avenue Pasteur/avenue Billon	Commune	1464
ER11	Création d'une liaison douce entre l'avenue Brand et l'avenue Pasteur, largeur 4 mètres	Commune	325
ER12	Amélioration du carrefour rue Brand/avenue Pasteur	Commune	57
ER13	Création d'une liaison douce avenue Pasteur, largeur 6 mètres, et prolongement jusqu'au nouveau giratoire de Chantrains	Commune	10157
ER14	La création d'une liaison douce entre le « Bas de Chantrains » et la voie verte, largeur 4 mètres	Commune	489
ER15	Aménagement de la Voie Communale n° 2, largeur 10 mètres	Commune	850
ER16	Aménagement de la voie communale n° 16, largeur 10 mètres	Commune	1893
ER17	Aménagement de la Voie Communale n° 13, jusqu'au stade « en Preste », largeur 8 mètres	Commune	2239
ER18	Aménagement d'une liaison douce Voie communale n°15 jusqu'à son intersection avec la Rue François Monin, largeur 2,5 mètres	Commune	134
ER19	Aménagement d'une section du Chemin des Sondes entre la rue Anisole Brand et la rue de Vallière, (création d'un trottoir), largeur 2 mètres	Commune	322
ER20	Aménagement d'une liaison douce en berge de Vallière, largeur 4 mètres	Commune	2024
ER21	Réaménagement du carrefour chemin des Crochères/Chemin des Sondes /Chemin de l'Abattor	Commune	276
ER22	Elargissement du chemin de l'abattor, largeur 4 mètres	Commune	749
ER23	Création d'une liaison douce, largeur 5 mètres	Commune	1292
ER24	Création d'une risibème de 3 à 10 mètres de large	Commune	1747
ER25	Elargissement du 18 de la Vallière de 4 mètres	Commune	186
ER26	Reprise et l'élevation de 50cm des protections de berges de la Vallière, par enrochement, largeur 2 mètres	Commune	153
ER28	Création d'un accès pour la zone à urbaniser 1AU dite « de Monibout », largeur 4 mètres	Commune	114
ER29	Aménagement d'une liaison douce, largeur 4 mètres	Commune	1278
ER30	Aménagement de la véloroute LONS-DOLE	Commune	16483